

# L'adjuvant LE 846 sécurise la baisse des doses

**Commercialisé depuis trois campagnes, l'adjuvant LE 846 donne satisfaction sur le terrain.**

**L**a thixotropie est une propriété physique de certains fluides à devenir plus ou moins visqueux en fonction de l'énergie qui leur est transmise, explique Frédéric Pages, chef marché adjuvants chez De Sangosse. Ce principe utilisé dans les peintures a été employé pour la formulation de l'adjuvant LE 846 qui, ajouté à une bouillie fongicide, reste fluide lors de la pulvérisation pour devenir visqueuse et extrêmement collante au contact des feuilles. »

## Réduction des doses de 25 % des fongicides et maîtrise de l'IFT

Résultat, la gouttelette de bouillie ne rebondit pas sur la feuille mais adhère à la surface et s'étale. Selon la société De Sangosse qui commercialise cet adjuvant d'un nouveau genre, la quantité de fongicide retenue sur la feuille augmente de 40 %. « Cet effet hautement significatif de l'adjuvant LE 846 sur la rétention du produit phytosanitaire a été confirmé par des essais réalisés avec l'IFV en 2017 avant l'homologation du produit », rapporte Frédéric Pages. Compte tenu des propriétés thixotropiques du LE 846, De Sangosse

**LA BOUILLIE EST MIEUX ÉTALÉE** sur la feuille grâce à l'effet thixotrope de l'adjuvant LE 846.



**STÉPHANE PINON, RESPONSABLE TECHNIQUE** chez LVVD, apprécie la réduction de doses permise par l'adjuvant.



## comprendre

➔ En vigne, 30 à 50 % de la pulvérisation n'atteint pas sa cible (dérive dans l'air, rebond ou ruissellement)  
➔ 18 % des traitements en vigne sont réalisés avec des adjuvants, en particulier les herbicides (25 à 30 %) et les fongicides (15 à 17 %).

revendique une réduction des doses de fongicides jusqu'à 25 %, dans un contexte de traitement avant et après fleur, et une amélioration de la protection fongicide en encadrement de floraison et/ou en cas de forte pression de maladie. Pour Stéphane Pinon, responsable technique chez LVVD dans le Muscadet, l'adjuvant LE 846 qu'il distribue depuis trois campagnes a permis à près de la moitié de sa clientèle de réduire les doses de 25 %. Cela, qu'ils soient en conventionnel ou en agriculture biologique, et en conservant l'efficacité. « Cela participe par ailleurs à une maîtrise des IFT. Le coût d'environ 15 euros par hectare est compensé par la baisse des doses », estime-t-il.

Chez Thierry Martin, vigneron dans en Val de Loire, le produit

LE 846 est utilisé depuis deux campagnes pour les deux applications avant et après floraison, avec une réduction de dose de 25 % et sans perte d'efficacité. « Cet adjuvant me permet de réduire les intrants, affirme-t-il. Le seul reproche que j'ai à formuler est qu'avec les propriétés visqueuses du LE 846, les bidons ne sont pas faciles à nettoyer. »

## Sécuriser la baisse des doses sur des périodes sensibles

Dans un essai en Loire-Atlantique en 2022, réalisé par la chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire, LE 846 a compensé la modulation de 40 % de la dose du programme de protection en matière d'efficacité sur feuilles et sur grappes contre le mildiou, « sans perte d'efficacité », rapporte Celia Bregeon, conseillère viticole à la chambre d'agriculture de cette région. Cet adjuvant peut s'avérer intéressant pour sécuriser la baisse de doses sur des périodes sensibles sachant que la baisse de doses est une pratique courante chez de nombreux vignerons en début de campagne, notamment avec des outils comme Optidose ». Malgré les bons résultats de cet essai en Loire-Atlantique, De Sangosse rappelle que ses préconisations avec LE 846 se limitent à une réduction de maximum 25 % des doses de fongicides. 🐜

ISABELLE MONTIGAUD

## Sécuriser l'efficacité des traitements fongicides

**L'autre objectif recherché par certains vignerons avec cet adjuvant thixotrope** est l'optimisation de l'efficacité grâce à une meilleure répartition de la bouillie fongicide. « Dans un essai réalisé en 2020, nous avons constaté, grâce à l'ajout du LE 846, une augmentation de la répartition

de la bouillie fongicide de 5 à 10 %, une propriété intéressante pour les vignerons qui utilisent de plus en plus de produits de contact dans leur programme de protection. Cela permet d'optimiser l'efficacité et de sécuriser les programmes », observe Glenn Le Devendec, responsable technique et environ-

nement au sein du CSGV en Champagne. L'adjuvant LE 846 est autorisé en viticulture conventionnelle depuis 2020 et en viticulture biologique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est homologué à 1 % du volume de bouillie sur toutes cultures jusqu'à douze applications par hectare et par an.